

NATURE DU CONTRÔLE <b>Volontaire total</b>	(3) DATE DU CONTRÔLE <b>02/10/2025</b>	N° DU PROCÈS-VERBAL <b>25036575</b>
---	---	--

<b>(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE</b>	<b>(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ</b>	
---------------------------------	---	--

Défavorable pour défaillances majeures

Groupe(s) de points contrôlés :  
Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ  
**Non concerné par un contrôle technique volontaire**

**Défaillance(s) majeure(s)**  
6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AVD.

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE  
**Non concerné par un contrôle technique volontaire**

**Défaillance(s) mineure(s)**  
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, AVG,AVD,ARG,ARD.  
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, AVG,AVD,ARD,ARG.

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S013S227  
(9) RAISON SOCIALE : **MARIGNANE AUTO BILAN**  
(3) COORDONNÉES :  
Tel. : 0442888800  
Espace Carthage  
13700 MARIGNANE

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : 013S1572  
SIGNATURE : 

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
GN-609-MZ (F)		24/04/2023	24/04/2023
Marque	Designation commerciale		
RENAULT	MEGANE E-TECH ELECTRIC		
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre	
VF1RCB00971196419	M1	VP	
Type/CNIT	Énergie		
M10RENVPE72G411	EL		
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice			

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

13373

MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.  
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).  
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.  
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).  
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

**MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES**

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+2.1m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		4%	
Forces verticales :	978daN		744daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	310daN	326daN	200daN	210daN
Déséquilibre (<20%):	5%		5%	
Forces de freinage (efficacité) :	310daN	326daN	200daN	210daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	60%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	24%			
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-2.4%	-2.3%		